

APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE PERTES ET PROFITS 2016 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE, TROINEX (a) ET DE L'ASSOCIATION DE L'EMS « RÉSIDENCE DE DRIZE » (b)

Considérant,

- l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex,
- le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2016 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS « Résidence de Drize » et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire Gestoval Société Fiduciaire SA,
- l'assemblée générale du 26 avril 2017 au cours de laquelle les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS « Résidence de Drize » ont été approuvés à l'unanimité.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 14 voix pour :

a) Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2016 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 1'522'389.09 de charges et de CHF 1'525'993.60 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 3'604.51.
2. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 3'604.51.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 23'870'381.42.

b) Association EMS « Résidence de Drize »

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2016 de l'association EMS « Résidence de Drize » avec un montant de CHF 8'933'320.85 de charges et de CHF 9'272'332.75 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 339'011.90.
5. D'approuver l'augmentation du capital nette de CHF 339'011.90.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'889'647.53.

Bardonnex, le 20 juin 2017

John-Anthony GYGER,
Président

